

De la région au groupement

une chaîne de prévention

entretiens avec **DIDIER BOLOT, SAMUEL DUBUIS ET THIERRY BLOCH**

L

La prévention de la délinquance fait partie intégrante des missions de la gendarmerie. Complément de l'action répressive, elle s'inscrit résolument dans le champ de la politique de sécurité conduite sur un territoire, au plus près de la population. Depuis des années, la gendarmerie met en place des maillons qui constituent progressivement une véritable chaîne de prévention, de l'échelon central au niveau local.

Rencontre avec un commandant de région, un commandant de groupement et un officier Prévention-partenariat.

La Revue : Le comité interministériel de prévention de la délinquance, présidé par le Premier ministre, monsieur François Fillon, a adopté le 2 octobre 2009 le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Ce plan est la traduction

de la loi relative à la prévention du 5 mars 2007. Comment traduisez-vous, chacun à votre niveau, ce plan au niveau de votre région ?

Colonel Didier Bolot : En tant que commandant de région, je dois assurer la déclinaison opérationnelle de la politique de prévention définie par le gouvernement. Cela implique, notamment, de concevoir et de piloter les actions à mettre en œuvre au niveau régional en tenant compte des problématiques globales de ma zone de compétence, dans le domaine de la prévention – comme dans tous les autres d'ailleurs. Ensuite, c'est aux commandants de groupements, de compagnies et de brigades de décliner ces orientations en actions et de les concrétiser, chacun à leur niveau, en tirant partie de la connaissance très fine qu'ils ont du terrain. Sans oublier, bien sûr le rôle des officiers prévention partenariat. J'attends de chacun d'eux



Douze cavaliers de la garde républicaine ont patrouillé sur la partie viticole du département de la Marne, où près de 70 000 saisonniers vont participer aux vendanges.

qu'ils fassent des choix clairs et identifiables en fonction de leurs spécificités et de l'identité de leur territoire. Le chef qui commande utile est celui qui sait dégager les priorités du moment, qui adapte constamment ses modes d'action, qui développe chez ses subordonnés le réflexe de la recherche du renseignement et qui participe pleinement à l'engagement collectif sur le terrain. Ainsi, en termes de prévention, nous devons améliorer notre visibilité et intensifier le contact avec la population. Nous devons par exemple retrouver la vertu des patrouilles à pied ou à vélo, dans les marchés, au sein des quartiers, etc. Nous devons également partager les bonnes pratiques. Pour ma part, je suis sensible à la cohérence entre l'analyse et

la posture des unités au regard du contexte local - les populations vulnérables, professions à risque, événements locaux à forte "visibilité", etc. Nous devons tous susciter le goût du dialogue et du contact mais aussi encourager la prise d'initiative.

Colonel Samuel Dubuis : En qualité de commandant de groupement de gendarmerie départementale de l'Eure, je dirais que je joue essentiellement un rôle de coordination qui passe par l'élaboration, à mon niveau, d'un plan d'action annuel, aidé en cela par l'Officier prévention partenariat (OPP). L'OPP dont la fonction doit impérativement être dissociée de celle de l'officier adjoint police judiciaire, permet d'harmoniser

l'ensemble des actions et de hiérarchiser les sollicitations. La prévention doit, à mon sens, relever prioritairement des militaires servant au sein des unités les plus proches de la population, les Communautés de brigades (Cob) et les Brigades territoriales autonomes (BTA).

Outre ces entités, et c'est là que mon rôle de coordinateur est important, le groupement dispose d'un certain nombre de structures et de compétences qui peuvent renforcer l'action de ces unités élémentaires dans le domaine de la prévention. Je pense à la Brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) qui réalise un travail de fond essentiel dans les établissements scolaires et les quartiers sensibles ; à la Brigade de protection des familles (BPF), unité fonctionnelle non reconnue en organisation, qui permet d'optimiser le travail en réseau et de mieux appréhender les situations difficiles nécessitant l'engagement des travailleurs sociaux ou la mise en œuvre de procédures d'urgence au bénéfice des victimes de violences intrafamiliales. Je pense également au référent sûreté, aujourd'hui reconnu en organisation au sein du GC groupement, qui, au-delà de son investissement dans le domaine de la vidéoprotection, fournit un appui précieux aux unités en réalisant des consultations de sûreté et en développant, à ma demande, une véritable prévention situationnelle de contact.

Lieutenant-colonel Thierry Bloch :

Pour l'OPP que je suis, il s'agit surtout de choisir, en fonction des directives et de la politique locale, les actions à mener sur le département. Ces actions s'inscrivent bien entendu dans le plan annuel de prévention de la délinquance du commandant de région et de groupement, dans lequel figurent les grandes orientations décidées par le gouvernement. Il importe donc de faire coller les initiatives avec le contexte local tout en tenant compte des orientations validées par le préfet. Une fois décliné localement, ce plan ne fait pas obstacle aux initiatives supplémentaires qui pourraient compléter au cours de l'année, les dispositifs retenus. En qualité d'OPP, je suis directement impliqué dans la réflexion et dans la mise en œuvre des actions à mener. Je suis également

PLAN CHAMPAGNE

Afin d'inscrire l'action des diverses unités de la gendarmerie de Champagne-Ardenne dans la réalité et la richesse de son territoire mais aussi de gagner en cohérence et en efficacité, dans la lutte contre la délinquance, le commandant de région a initié un « Plan Champagne ». Ce protocole signé en janvier 2012 avec le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) instaure un partenariat sur deux départements et fédère ainsi l'action de l'État (Préfet de région – région de gendarmerie de Champagne-Ardenne) et de tous les acteurs et décideurs du monde viticole.

chargé de coordonner les actions sur le terrain. Cela va de la formation des correspondants sûreté, au suivi des actions conduites mais aussi le maintien des contacts avec les partenaires extérieurs. Je dispose d'une autorité fonctionnelle sur la BPDJ, le référent sûreté et les deux intervenantes sociales. J'assure le commandement de la brigade de protection des familles. Enfin, je veille à faire remonter les bilans récapitulatifs aux autorités hiérarchiques et administratives : tableau semestriel, bilan des opérations tranquillité vacances ou seniors, etc. Dans le cadre des Violences intrafamiliales (VIF), j'anime par exemple un partenariat actif avec les services de l'État en charge de cette problématique - la Direction départementale de la cohésion sociale, le Parquet, la police nationale - , le conseil général qui met à notre disposition deux travailleurs sociaux et les nombreuses associations qui prennent en compte les victimes dans leurs démarches. Je m'assure que les référents VIF des unités maîtrisent le dispositif législatif et réglementaire dans ce domaine, et connaissent les démarches possibles afin d'orienter les victimes dans les bonnes structures. Je participe à de nombreuses réunions d'information ou de sensibilisation. Ces contacts indispensables permettent d'identifier précisément le tissu associatif local actif et de démontrer, s'il en était besoin, toute l'importance que l'Institution attache à cette problématique. Il s'agit d'un partage

qui profite à tous. Notre politique de prévention doit être active et dynamique. Elle concourt ainsi à faire baisser le sentiment d'insécurité dans la population. Cet indicateur, si important aujourd'hui, est suivi de près par les élus, la population et les autorités administratives. L'intérêt porté aux victimes potentielles, en amont de toute commission d'infraction, permet de rassurer la population, d'inciter les citoyens à participer à leur propre sécurité et de dissuader les délinquants de passer à l'acte. Cette démarche positive, volontariste, touchant nos concitoyens dans leurs préoccupations quotidiennes en apportant l'expertise de notre professionnalisme, recentre notre action dans la production de sécurité attendue.

La prévention nécessite, comme vous l'avez tous souligné, une très bonne connaissance du terrain. Vous venez d'évoquer des partenariats. Quels sont les acteurs locaux sur lesquels la gendarmerie s'appuie ?

COL D. Bolot : La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, place le maire au centre du dispositif local de prévention. Ensuite, nous comptons parmi nos partenaires publics et privés, les représentants de l'État mais aussi les entreprises, les associations, la population dans son ensemble, etc. Ce sont avec tous ces acteurs que nous définissons et conduisons une stratégie territoriale pour

améliorer la sécurité et la tranquillité publique. Ainsi, le rôle du commandant d'unité auprès de "son maire" est d'abord de le conseiller, de le soutenir et de l'aider à déterminer des priorités d'action. Il doit lui fournir les informations nécessaires sur la réalité et l'évolution de la délinquance. Ce dialogue ne doit pas rester occasionnel. Comment mettre en place un dispositif de "participation citoyenne" si le maire n'adhère pas au principe et n'en perçoit pas l'intérêt pour son territoire et sa population ? Les conventions de coordination avec les polices municipales, conclues avec les maires, doivent refléter de manière précise les missions respectives des uns et des autres et leur complémentarité. Le même réflexe de soutien intervient s'agissant des expertises techniques et juridiques qui peuvent leur être proposé, en faisant intervenir si besoin les spécialistes du niveau groupement comme les "référents sûreté" en matière de vidéoprotection par exemple. Les gendarmes ont un rôle important à jouer dans cette politique de prévention, de praticien des problématiques de sécurité locales d'abord, de conseiller et de soutien des maires ensuite, de proposition et de promotion des bonnes pratiques enfin. Pour prévenir comme pour réprimer, chaque responsable doit mener une réflexion en profondeur pour connaître sa circonscription dans le moindre détail. La connaissance fine du

terrain permet d'agir et de réagir avec efficacité contre les délinquants. De la même manière, la compréhension des réseaux humains qui structurent et gouvernent le territoire, permet de mieux s'impliquer et de jouer pleinement son rôle de partenaire de la vie locale et de la cohésion sociale.

COL S. Dubuis : Pour illustrer ce concept d'approche et de stratégie territoriale, j'ai ciblé dans mon département, avec l'accord de l'autorité administrative, certaines communes accidentogènes en matière de sécurité routière. Puis j'ai réuni autour d'une table les maires, les chefs d'établissement scolaire, les gestionnaires de voirie et les gérants d'auto-école afin de réfléchir ensemble aux moyens de prévenir les accidents (ciblage des services de police route, modification de la signalisation, prise d'arrêté...). Baptisées Collir (Comité d'optimisation locale de lutte contre l'insécurité routière), ces rencontres connaissent aujourd'hui un franc succès et suscitent l'enthousiasme des élus. Des réunions publiques ont également été organisées sur le thème des cambriolages pour encourager nos concitoyens à participer à leur propre sécurité. Ce sont ainsi près de 20 réunions intercommunales qui ont été organisées entre juin et octobre 2011 et qui ont permis de sensibiliser plus de 2 500 personnes.



Sirpa-gendarmerie MDL A. Roche

Le dispositif de “participation citoyenne” est un levier d’action pertinent, pour améliorer notre lutte contre la délinquance.

LCL T. Bloch : Essentiellement tournée vers les victimes ou auteurs potentiels, la prévention trouve son efficacité dans le partage de préoccupations communes et la mise en place de dispositifs impliquant tous les partenaires. L’ouverture de la gendarmerie sur l’extérieur est unanimement saluée par la population en général et les commerçants et artisans en particulier. Tous apprécient d’autant plus notre action qu’ils attendent de notre Institution, protection et conseils. Le professionnalisme de nos militaires est remarqué et nous devons profiter de ce capital confiance pour développer ce réseau d’acteurs et ainsi obtenir des effets durables dans la lutte contre la délinquance. Les élus et les autorités

administratives, informés de toutes nos initiatives, nous soutiennent et nous font bénéficier de leur support de communication pour délivrer des messages ciblés. Pour ma part, selon le domaine d’action et l’objectif assigné, je m’appuie sur divers partenariats notamment avec les associations de commerçants – la Fédération interprofessionnelle des commerçants et artisans du Loiret principalement –, la Chambre de commerce et de l’industrie (CCI) et les chambres de métiers avec lesquelles nous échangeons régulièrement. En matière de prévention technique de la malveillance qui participe à la lutte contre les atteintes aux biens, nous avons formé dix réservistes repartis

dans les quatre compagnies. Un militaire d'active de chacune des unités du groupement a été également formé. Il coordonne la manœuvre et tient un dossier "établissement". À ce jour, environ 750 établissements (commercial, industriel ou financier) ont bénéficié des conseils et recommandations concernant les mesures passives et/ou organisationnelles à mettre en œuvre. Dans le cadre de l'opération "Vigidel", nous avons créé un réseau d'alerte avec les commerçants pour prévenir toute menace ou signaler d'éventuels comportements suspects comme des repérages ou des tentatives d'intrusion. L'adhésion volontaire de l'établissement à cette convention, fait l'objet d'une signalétique apposée par le propriétaire. Que ce soit à l'occasion du suivi des dossiers de participation citoyenne, du recrutement d'un volontaire dans le cadre du service civique ou de la mise en place de nouveaux dispositifs préventifs, le contact avec les élus et les partenaires impliqués est incontournable.

Il existe au plan national divers dispositifs ou opérations comme "tranquillité vacances" ou "tranquillité seniors", que vous avez déclinés dans votre région.

COL D. Bolot : Ces opérations contribuent en effet directement à lutter contre le sentiment d'insécurité. En Champagne-Ardenne, nous avons des zones périurbaines et rurales qui

constituent autant de cibles intéressantes pour les délinquants. Le vieillissement de la population et la désertification d'une partie du territoire sont également des facteurs qui facilitent les agissements délictueux. En liaison avec les élus locaux et le milieu associatif, ces opérations sont systématiquement proposées. Elles permettent aux personnels des unités de rassurer les citoyens, et notamment les personnes âgées, et d'avoir ainsi des contacts réguliers avec toute une frange de la population. Dans le cadre de l'opération Tranquillité Vacances, nous avons eu des résultats très positifs et j'ai donc décidé de rendre de dispositif permanent, glissant ainsi vers une opération dite "Tranquillité Résidences". J'ai à ce titre demandé à chaque commandant d'unité de procéder à une analyse précise des secteurs, des habitations ou tout autre lieu particulièrement ciblés par les délinquants. Cette opération peut d'ailleurs utilement se conjuguer avec l'opération "tranquillité seniors". Le dispositif de "participation citoyenne" est également un levier d'action pertinent, pour améliorer notre lutte contre la délinquance. Là aussi, l'implication et le volontarisme des commandants d'unités en lien étroit avec leur commandant de compagnie sont un facteur de succès. Il faut aborder cette démarche de manière totalement pragmatique, comme un dispositif destiné à protéger les biens

publics et privés et fondé sur un partenariat avec les élus et, plus largement, avec les acteurs locaux de la sécurité. La prévention technique de la malveillance constitue également une arme au service de la sécurité de tous. En liaison avec les OPP, chargés du suivi de l'activité des référents sûreté des groupements, les commandants de compagnie doivent prendre part à la réflexion menée par les élus locaux pour l'élaboration des projets de vidéoprotection sur la voie publique. Ils veilleront, en particulier, à leur cohérence (emplacements, champ des caméras, etc.) afin qu'ils s'inscrivent pleinement dans l'objectif de lutte contre la délinquance d'appropriation. Autre exemple, nous pilotons actuellement une vaste campagne de communication et de sensibilisation sur les escroqueries et les infractions économiques et financières, campagne qui durera un an et qui est conduite en partenariat avec le Conseil régional, les quatre préfectures, Orange, la CCIR, l'ADIT et d'autres organisations professionnelles. La presse régionale est aussi partenaire, ainsi de nombreux articles ont déjà été publiés sur le sujet ainsi que des reportages télé et radio.

Outre les dispositifs que le colonel Bolot vient d'aborder, pouvez-vous nous citer des bonnes pratiques mises en œuvre au sein de votre département mais aussi des pistes de réflexion qui conviendraient

d'explorer pour accroître l'efficacité de l'action de la gendarmerie ?

Col S. Dubuis : Pour continuer sur le thème des escroqueries, j'évoquerai la campagne de prévention lancée à l'automne 2010 avec le renfort d'un officier titulaire de la qualification N'Tech, relative aux risques sur Internet. Nous avons réalisé un fascicule, imprimé à 15 000 exemplaires, qui a été distribué à nos concitoyens par le biais des commerçants et des élus, dans l'ensemble du département. Cette démarche qui a permis de valoriser l'action de la gendarmerie dans un domaine technique, a sans nul doute contribué à faire baisser les escroqueries et infractions économiques et financière en 2011. Le groupement affiche une baisse de plus de 8 % de cette typologie de faits. Valorisée en interne, cette bonne pratique a été reprise et développée par d'autres groupements, de manière plus élaborée. En termes de nouvelles pistes de réflexion pour vitaliser le dispositif global de prévention mis en œuvre par la gendarmerie, je propose différentes actions. En premier lieu, je constate que la procédure du rappel à l'ordre ou la mise en place des conseils des droits et devoirs des familles sont des outils insuffisamment exploités. Un effort pédagogique important est pourtant fourni par le Comité interministériel de prévention de la délinquance et l'association des maires de France. Un

guide pratique vient notamment d'être publié à destination des maires présentant, à partir de témoignages et de bonnes pratiques, les outils de prévention "au service de la tranquillité publique". La gendarmerie doit se positionner en véritable force d'appui technique aux élus désireux de faire vivre ces dispositifs. Il me semble ensuite que les unités disposant sur leur circonscription de quartiers sensibles pourraient être renforcées d'un militaire spécialement formé à la médiation, au dialogue avec les jeunes, au travail en réseau avec les services sociaux ou éducatifs et le tissu associatif. Cette mission de régulation sociale au cœur des populations "invisibles" ou "périphériques" selon les termes du géographe Christophe Guilluy est, je le crois avec conviction, fondamentalement la nôtre. Dans un contexte économique préoccupant, la gendarmerie doit certes renforcer sa robustesse et sa résilience mais elle doit aussi s'ériger comme une "force sociale" immergée au cœur des populations les plus fragiles. Enfin, je serais favorable à l'instauration d'un indicateur de performance qui rendrait compte de l'investissement des unités dans le domaine de la prévention et du contact avec la population. Force est en effet aujourd'hui de constater que la fonction prévention n'est pas évaluée à sa juste mesure. Les indicateurs de performance ne restituent en effet pas directement les

efforts fournis par les services de sécurité publique en ce domaine. Il pourrait donc être décidé de quantifier les actions de prévention de la délinquance avec des objectifs fixés annuellement par l'autorité administrative. Cela permettrait d'établir précisément, d'une année sur l'autre, l'évolution de l'implication et l'investissement des directions départementales de sécurité publique et des groupements de gendarmerie dans leur mission essentielle de régulation sociale. Cela constituerait en outre un levier de communication intéressant pour les autorités.

LCL T. Bloch : L'une des clés de réussite de notre mission est de remettre en question notre action en s'adaptant à notre environnement. La société bouillonnante qui nous entoure ne peut s'accommoder d'un système figé. La demande en sécurité est importante et la population est exigeante. Notre professionnalisme doit apporter des réponses à l'imagination toujours plus fertile des délinquants. Cette mission est noble parce que son objectif est la protection au sens propre de nos concitoyens. Elle contribue directement à faire baisser le sentiment d'insécurité. Une prévention bien menée est indissociable d'une bonne anticipation. Quel dispositif pouvons-nous mettre en place pour déjouer l'action des délinquants ? Nous sommes donc bien dans une phase préalable, qui consiste à

répondre aux attentes de la population et aux objectifs du plan d'action. Bien entendu, la constatation des faits oriente notre réflexion mais les liens de proximité avec la population nous donnent également des pistes de travail. Au final, la prévention est un concept universel. Nous en sommes des acteurs professionnels mais il est de la responsabilité de chacun de contribuer à son développement. La prudence, la méfiance, la surveillance et le contrôle en sont des déclinaisons. C'est une action collective, une prise conscience générale et réfléchie qui nous permettront d'apaiser les esprits et faire renaître la sérénité.

**DIDIER BOLOT**

Colonel Didier Bolot, officier de gendarmerie, commandant la région de gendarmerie de Champagne-Ardenne.

**SAMUEL DUBUIS**

Colonel Samuel Dubuis, officier de gendarmerie, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Eure.

**THIERRY BLOCH**

Lieutenant-colonel Thierry Bloch, officier de gendarmerie, adjoint au commandant du groupement de gendarmerie départementale du Loiret.